

12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22) Date de dépôt : 27.03.97.

30) Priorité :

43) Date de mise à la disposition du public de la  
demande : 02.10.98 Bulletin 98/40.

56) Liste des documents cités dans le rapport de  
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du  
présent fascicule*

60) Références à d'autres documents nationaux  
apparentés :

71) Demandeur(s) : ADWEST BOWDEN FRANCE SA  
SOCIETE ANONYME — FR.

72) Inventeur(s) : VICOIGNE SYLVAIN.

73) Titulaire(s) :

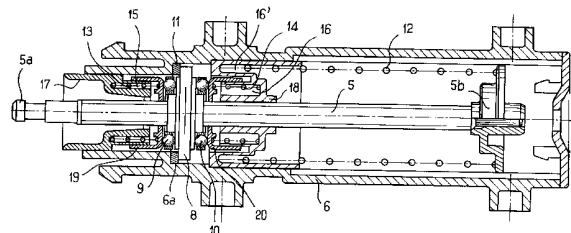
74) Mandataire(s) : REGIMBEAU.

54) DISPOSITIF DE RATTRAPAGE AUTOMATIQUE DE JEU, COMMANDE A CABLE COMPORTANT UN TEL  
DISPOSITIF ET SON APPLICATION A LA COMMANDE DE L'EMBRAYAGE OU DU FREIN D'UN VEHICULE.

57) L'invention concerne un dispositif de rattrapage auto-  
matique de jeu pour un système de commande à câble.

Ce dispositif est du type dans lequel la longueur du câ-  
ble (1) est augmentée fonctionnellement de la longueur de  
la portion d'une tige filetée (5) comprise entre une extrémité  
de la tige qui est fixée à une extrémité du câble et un écrou  
(8) en prise sur la tige filetée et monté dans un boîtier (6) en-  
tre deux cages à bille (9, 10) de façon à pouvoir tourner sur  
lui-même et à se déplacer axialement jusqu'à venir en appui  
contre une butée de friction (11) qui l'empêche de tourner,  
la tige filetée étant en permanence sollicitée par un ressort  
(12) qui la tire dans le sens qui tend à éloigner l'écrou (8) de  
la butée de friction (11) et la position axiale du boîtier dé-  
pendant de l'action de l'organe de commande, et il est car-  
actérisé en ce que le dispositif comprend dans le boîtier  
(6), de part et d'autre de l'écrou (8), des moyens de pres-  
sion (13, 14) qui maintiennent en permanence les cages à  
billes (9, 10) plaquées contre l'écrou (8).

L'invention s'applique notamment à la commande d'un  
embrayage ou d'un frein de véhicule.



L'invention concerne une commande à câble du type dans lequel un câble interposé sur un parcours défini entre un organe de commande et un organe commandé peut coulisser dans un sens sous l'action de l'organe de commande afin d'actionner l'organe commandé.

5 Dans un exemple typique, l'organe de commande est une pédale et l'organe commandé est un embrayage ou un frein de véhicule.

Pour que cette commande se fasse sans jeu, il est indispensable que le câble soit tendu. Cette tension est obtenue au montage par un réglage approprié de la longueur du câble mais un jeu peut se créer avec  
10 le temps, notamment en raison d'une modification de la longueur du câble sous l'effet des sollicitations répétées auxquelles il est soumis.

Différentes solutions ont été proposées pour rattraper automatiquement ce jeu.

Dans l'une de ces solutions, la longueur du câble est augmentée  
15 fonctionnellement de la longueur de la portion d'une tige filetée comprise entre une extrémité de la tige qui est fixée à une extrémité du câble et un écrou en prise sur la tige filetée et monté dans un boîtier entre deux cages à billes de façon à pouvoir tourner sur lui-même et à se déplacer axialement jusqu'à venir en appui contre une butée de friction qui  
20 l'empêche de tourner, la tige filetée étant en permanence sollicitée par un ressort qui la tire dans le sens qui tend à éloigner l'écrou de la butée de friction, et la position axiale du boîtier dépendant de l'action de l'organe de commande.

Une telle solution est décrite par exemple dans la demande de  
25 brevet japonais publiée sous le n° 62-292913 le 19 décembre 1987.

La présente invention concerne un tel système et a pour but de supprimer la bruyance due aux billes lors du déplacement des cages à billes lorsque l'écrou se déplace axialement.

On y parvient, selon l'invention, en montant dans le boîtier, de  
30 part et d'autre de l'écrou, des moyens de pression qui maintiennent en permanence les cages à billes plaquées contre l'écrou.

Dans une réalisation préférée, ces moyens sont conçus pour exercer des pressions différentes sur l'écrou afin de privilégier la position verrouillée, c'est à dire qui correspond à l'immobilisation de l'écrou par  
35 frottement contre la butée du boîtier.

On décrira ci-après un exemple d'une réalisation conforme à l'invention en référence aux figures du dessin joint.

La figure 1 est une vue de principe d'une commande à câble équipée d'un système de rattrapage de jeu perfectionné selon l'invention ;

5 la figure 2 est une coupe longitudinale du système de rattrapage du jeu selon l'invention, en position verrouillée, et

la figure 3 est une coupe longitudinale du système de rattrapage du jeu du câble selon l'invention, en position déverrouillée.

Dans l'exemple d'application représenté sur la figure 1, le câble  
10 1 qui passe dans une gaine 2 (câble BOWDEN) transmet à un embrayage 3 l'action d'une pédale de commande 4 (fig. 1).

Une tige filetée 5 est fixée à une extrémité du câble et traverse un boîtier 6 qui est déplaçable axialement sur la tige dans le sens de la flèche A sous l'action de la pédale 4.

15 Dans le boîtier 6 (fig.2) est monté un écrou 8 en prise sur la tige 5, entre deux cages à billes 9, 10, cet écrou étant déplaçable axialement et pouvant tourner sur lui-même tant que son déplacement ne l'a pas appliqué au contact d'une butée 11 qui, par frottement, l'empêche de tourner.

20 Une extrémité 5a de la tige est apte à être raccordée à l'extrémité du câble 1 tandis que l'autre extrémité 5b de la tige est sollicitée par un ressort cylindrique 12 dans le sens qui conduit à tendre le câble 1.

Le principe de ces dispositions est bien connu en soi, par exemple d'après la publication précitée.

25 Selon l'invention, des ressorts de compression cylindriques 13 et 14, de forces différentes, sont disposés dans le boîtier pour pousser respectivement l'une et l'autre des cages 9, 10 contre l'écrou 8.

30 Selon une caractéristique avantageuse de cette réalisation, les moyens de placage élastiques 13, 14 sont logés dans des logements 15, 16 de deux manchons respectifs 17, 18 qui sont enfilés sur la tige 5 et fixés dans le boîtier, et deux bagues 19, 20 à section en cuvette sont interposées devant les logements 15, 16 pour transmettre aux cages à billes les pressions des moyens élastiques.

35 Ces pressions sont réglées différentes soit par le choix de ressorts différents, soit par des précompressions différentes imposées à

deux ressorts identiques.

Selon l'invention, au lieu de porter directement contre un épaulement 6a du boîtier 6 lorsqu'il est en position verrouillée, l'écrou porte contre une rondelle en élastomère 11 plaquée contre cet épaulement 6a, ce qui contribue encore à diminuer la bruyance du système.

Avantageusement, le manchon 18 qui comporte un logement 16 pour celui des ressorts dont la force d'action est dirigée vers le câble comporte un logement 16' tourné en sens inverse pour loger l'extrémité du ressort 12 qui agit sur la tige 5 dans le sens de la traction du câble par la tige.

Avantageusement chacun des manchons est conçu pour guider à coulisse la bague correspondante.

Dans la position déverrouillée représentée sur la figure 3, l'écrou 8 est libre et la tension du câble est déterminée pendant cette période par le ressort 12 qui pousse la tige dans le sens de la flèche A, provoquant la rotation de l'écrou (dans le boîtier immobile), ce qui raccourcit la longueur de la tige entre l'écrou et l'extrémité du câble en tant que de besoin pour restaurer la tension du câble.

Pendant ce déplacement de l'écrou, les cages à billes restent plaquées contre l'écrou par les ressorts 13 et 14.

En actionnant la pédale 4, le conducteur provoque un déplacement du boîtier 6 dans le sens de la flèche A jusqu'à mettre la rondelle 11 en butée contre l'écrou, empêchant une rotation ultérieure de l'écrou : l'écrou reste donc fixe sur la tige pendant l'actionnement de la pédale.

L'invention s'applique à toutes les commandes à câbles du type défini plus haut et notamment aux commandes utilisées pour commander l'embrayage ou le frein d'un véhicule.

Revendications

5            1. Dispositif de rattrapage automatique de jeu, pour un  
système de commande à câble du type dans lequel un câble (1) interposé  
sur un parcours défini entre un organe de commande (4) et un organe  
commandé (3) peut coulisser dans un sens sous l'action de l'organe de  
commande afin d'actionner l'organe commandé, ce dispositif étant du type  
10 dans lequel la longueur du câble (1) est augmentée fonctionnellement de  
la longueur de la portion d'une tige filetée (5) comprise entre une  
extrémité de la tige qui est fixée à une extrémité du câble et un écrou (8)  
en prise sur la tige filetée et monté dans un boîtier (6) entre deux cages à  
bille (9, 10) de façon à pouvoir tourner sur lui-même et à se déplacer  
15 axialement jusqu'à venir en appui contre une butée de friction (11) qui  
l'empêche de tourner, la tige filetée étant en permanence sollicitée par  
un ressort (12) qui la tire dans le sens qui tend à éloigner l'écrou (8) de la  
butée de friction (11) et la position axiale du boîtier dépendant de l'action  
de l'organe de commande, caractérisé en ce que le dispositif comprend  
20 dans le boîtier (6), de part et d'autre de l'écrou (8), des moyens de pression  
(13, 14) qui maintiennent en permanence les cages à billes (9, 10)  
plaquées contre l'écrou (8).

2. Dispositif selon la revendication 1, dans lequel lesdits  
moyens de pression (13, 14) sont conçus pour exercer des pressions de  
25 placage différentes sur l'écrou afin de privilégier la position verrouillée,  
c'est à dire qui correspond à l'immobilisation de l'écrou par frottement  
contre la butée du boîtier.

3. Dispositif selon la revendication 1 ou 2, dans lequel lesdits  
moyens de pression comprennent des ressorts de compression (13, 14).

30            4. Dispositif selon la revendication 3, dans lequel lesdits  
ressorts sont logés dans des logements (15, 16) de deux manchons  
respectifs (17, 18) en face de deux bagues qui transmettent les pressions à  
l'écrou.

5. Dispositif selon la revendication 4, dans lequel chacun des  
35 manchons est conçu pour guider à coulisse la bague correspondante.

6. Dispositif selon la revendication 4 ou 5, dans lequel le manchon (18) qui comporte un logement (16) pour celui des ressorts dont la force d'action est dirigée vers le câble comporte un logement (16') tourné en sens inverse pour loger l'extrémité d'un ressort (12) qui agit sur la tige (5) dans le sens de la traction du câble par la tige.

7. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 6, dans lequel ladite butée de frottement est une rondelle en élastomère (11) montée contre un épaulement (6a) du boîtier.

8. Commande à câble du type dans lequel un câble (1) interposé sur un parcours défini entre un organe de commande (4) et un organe commandé (3) peut coulisser dans un sens sous l'action de l'organe de commande afin d'actionner l'organe commandé, caractérisée en ce qu'elle comporte un dispositif automatique de rattrapage de jeu selon l'une des revendications 1 à 7.

9. Application d'une commande à câble selon la revendication 8, à la commande de l'embrayage ou du frein d'un véhicule.

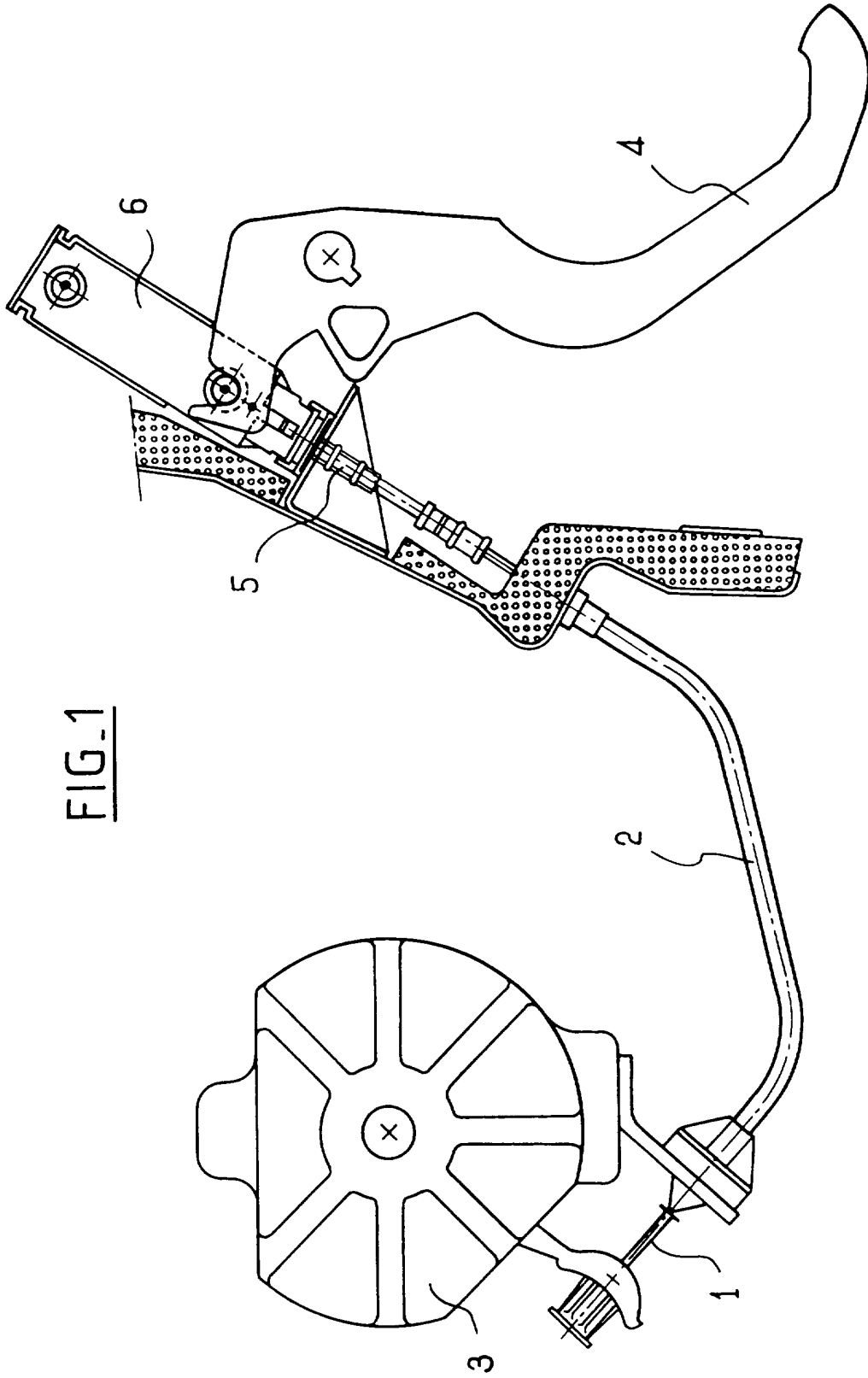


FIG. 1

FIG. 2

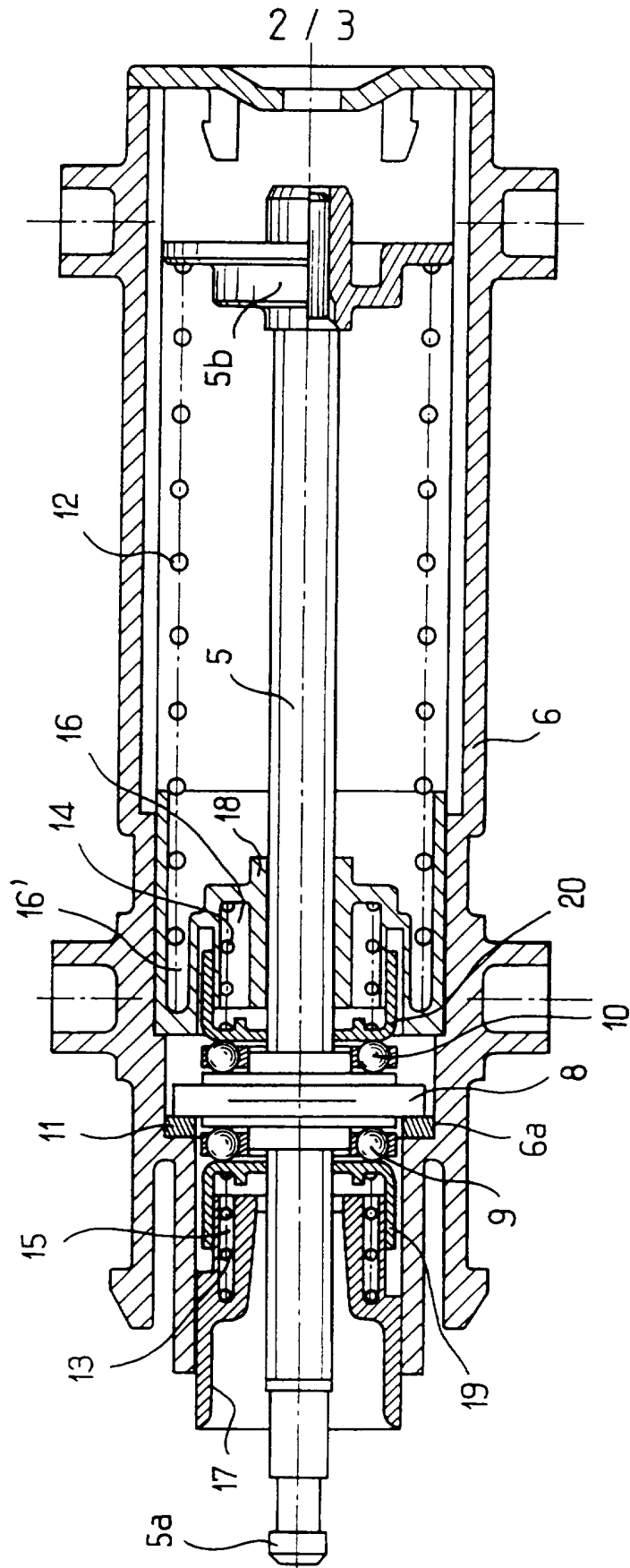
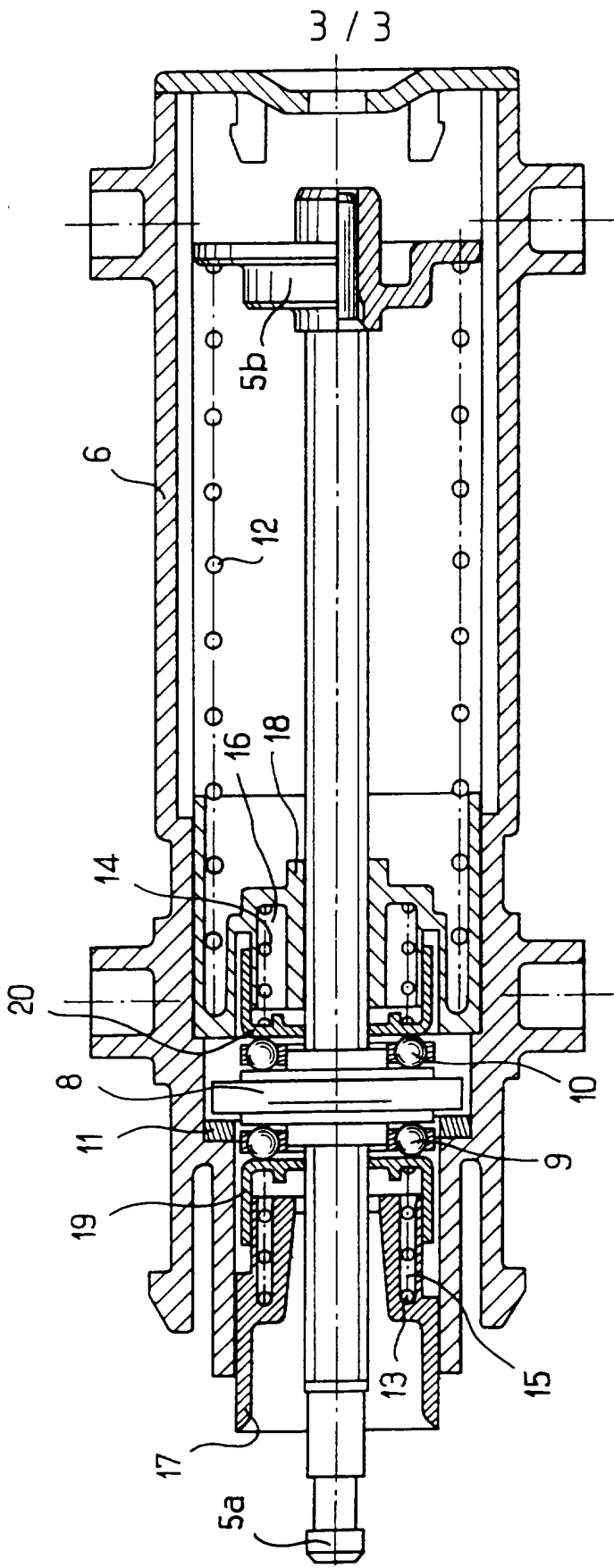




FIG. 3

A →



INSTITUT NATIONAL

RAPPORT DE RECHERCHE  
PRELIMINAIRE

de la

établi sur la base des dernières revendications déposées avant le commencement de la recherche

PROPRIETE INDUSTRIELLE

FA 540899  
FR 9703767

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
D,A	PATENT ABSTRACTS OF JAPAN vol. 012, no. 182 (M-702), 27 mai 1988 & JP 62 292913 A (NIPPON CABLE SYST INC;OTHERS: 01), 19 décembre 1987, * abrégé *	1
A	DE 41 09 887 A (KUESTER & CO GMBH) ---	
A	DE 41 42 290 A (VOLKSWAGENWERK AG) ---	
A	GB 2 176 861 A (NIPPON CABLE SYSTEM INC) -----	
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CL.6)
		F16C F16D B60T
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
18 novembre 1997		BEGUIN, C
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul                      Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie                      A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général                      O : divulgation non-écrite                      P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention                      E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.                      D : cité dans la demande                      L : cité pour d'autres raisons                      &amp; : membre de la même famille, document correspondant</p>		

1

EPO FORM 1503 (3.82) (P/MC13)